

# **Projet Éducatif Territorial 2019 - 2022**

## **Avenant de juin 2021**

### **I. Introduction**

L'équipe municipale, emmenée par M. le Maire Francis Colbac, a toujours considéré la jeunesse comme l'une des priorités de sa politique.

Elle s'est fixé une mission éducative, visant l'épanouissement des enfants et des adolescents de Trélissac pour participer durablement au bien-vivre sur la commune.

Elle a fait le choix de mettre en œuvre cette politique en régie municipale, en la confiant à une équipe d'animateurs et d'éducateurs qualifiés, qui travaillent en collaboration avec les autres services de la mairie, avec les équipes enseignantes des écoles de la Ville, et avec le riche tissu associatif cultivé sur son territoire.

Ainsi, dès 2013, la Ville de Trélissac s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT), à l'occasion de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qu'elle souhaitait diversifiés, stimulants et gratuits.

Renouvelé tous les trois ans, le PEDT de Trélissac actuel couvre la période 2019 - 2022 et a fait l'objet d'une validation en juin 2020. Sa principale évolution : le changement des horaires des TAP à l'école élémentaire des Maurilloux, qui sont désormais les mêmes dans toutes les écoles de la Ville, garantissant ainsi une équité à tous les enfants de Trélissac quant à leurs rythmes quotidien et hebdomadaire.

Avec le renouvellement de l'équipe municipale au printemps 2020 a émergé le souhait d'amender certains aspects du PEDT. Le présent avenant est l'aboutissement de cette démarche, et expose plusieurs nouveautés :

- l'actualisation des objectifs visés par le PEDT (page 2),
- la recherche d'une plus grande diversité dans les activités proposées (page 5),
- l'introduction de parcours individualisés au sein des TAP (page 10 et annexe 1),
- l'adéquation de notre offre éducative avec le Plan Mercredi national (page 10 et annexe 2),
- la fusion des deux structures destinées aux pré-adolescents et aux adolescents (page 11),
- l'actualisation des critères d'évaluation du PEDT (page 13 et annexe 3).

La volonté de faire évoluer le PEDT se traduit également par le lancement d'une réflexion sur les Trélissacois de 18 à 25 ans. En effet, s'ils ne sont pas oubliés, ces jeunes adultes ne font pas encore l'objet d'une politique municipale aussi structurée que celle destinée aux enfants et adolescents jusqu'à 18 ans. Une mission a donc été confiée à une conseillère municipale, dont les conclusions, attendues dans le courant de l'année 2022, feront l'objet d'un prochain avenant au PEDT.

## II. Objectifs

Les objectifs éducatifs du PEDT 2019 - 2022 sont réaffirmés, ainsi que la volonté de travailler en complémentarité avec les familles, l'école, et le tissu des associations et clubs locaux.

Néanmoins, nous avons souhaité réorganiser la présentation de ces objectifs par cercles concentriques : d'abord des objectifs concernant la personne qu'est l'enfant ou l'adolescent (individuel), ensuite des objectifs concernant ses interactions au sein d'un groupe (collectif) et enfin des objectifs concernant la place qu'il occupe au sein d'un ensemble plus large : commune, nation, société (citoyenneté).



Nous avons également choisi de mettre l'accent sur les valeurs de coopération. Si l'émulation au sein du groupe peut être recherchée, la coopération sera toujours favorisée, et la compétition entre individus ou entre groupes laissée à d'autres structures.

Enfin nous tenons à redire que le PEDT n'a évidemment pas la même vocation que l'institution scolaire.

L'école est un lieu d'apprentissages normés et programmés, évalués individuellement ; les résultats de cette évaluation sont donc comparés à une référence correspondant à l'âge de l'enfant ou de l'adolescent.

Au contraire, les temps périscolaires et extrascolaires décrits dans ce PEDT proposent des activités destinées à stimuler l'enfant ou l'adolescent sur différents registres sans qu'il apprenne nécessairement, au terme de cette activité, quelque chose de nouveau qui ferait l'objet d'une évaluation.

Pour autant, les objectifs visés par le PEDT ont des effets attendus : bien-être de l'enfant et de l'adolescent, *fairplay*, attention et respect témoignés à autrui sans distinction, partage, sensibilité à l'environnement, curiosité, esprit d'initiative...

### **III. Les moyens**

#### **1. Le cadre : la semaine de 4,5 jours**

Nous tenons à rappeler que l'équipe municipale est attachée à l'organisation des temps éducatifs de l'enfant sur 4 jours et demi par semaine.

En effet, sur le principe que les enfants sont plus réceptifs aux apprentissages scolaires pendant les heures du matin, nous tenons à ce que les petits Trélissacois bénéficient de 5 matinées d'école par semaine.

De plus, la possibilité d'organiser des Temps d'Activités Périscolaires, offerte aux communes en 2013, nous est apparue comme une bonne occasion de proposer aux enfants de Trélissac des activités enrichissantes, gratuites pour l'ensemble des familles quels que soient leurs revenus. En d'autres termes, une occasion à saisir de faire découvrir et de démocratiser un certain nombre d'activités auxquelles certaines familles n'avaient pas accès.

D'autre part, la mise en place des TAP sur la semaine de 4,5 jours par semaine nous donnait l'occasion d'alléger le rythme hebdomadaire des enfants, en raccourcissant les temps scolaires qui nécessitent une concentration importante par l'introduction des temps périscolaires nécessairement moins formels.

#### **2. Personnels d'encadrement**

##### **a. Les agents des services municipaux**

Au sein de la collectivité, une équipe de 18 éducateurs et animateurs diplômés avec Brevets d'Etats variés ou Diplôme d'animation (BAFA) encadrent, animent et enseignent tout au long de l'année.

Ce personnel, titulaire ou non de la fonction publique territoriale, est agréé pour intervenir en milieu scolaire donc dispose de relation permanente avec le monde de l'Education Nationale. Il intervient également sur tous les temps périscolaires organisés par la ville.

Toujours parmi le personnel communal, nous pouvons compter à Trélissac sur une équipe de 8 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) ainsi qu'une trentaine d'agents territoriaux dédiés à la restauration scolaire.

Les autres services municipaux apportent également leur soutien logistique à l'équipe éducative notamment la médiathèque, l'artothèque ou encore le service informatique.

<b>Personnel municipal d'animation</b>	
<b>18 Titulaires</b>	<b>3 Contractuels</b>
<b>Janique PLU</b> (BPJEPS LPT)	<b>Clément VEDY</b> (BPJEPS APT)
<b>Julie NAUD</b> (BPJEPS LPT)	<b>Théo BERSAC</b> (BPJEPS APT)
<b>Christelle TRIGANT</b> (BPJEPS LPT)	<b>Ouafae HILALI</b>
<b>Charlène PINET</b> (BAFD)	<b>Carole Leix</b> (CAP petite enfance)
<b>Amandine LATREILLE</b> (BAFA)	
<b>Ludivine CLEYRAT-PETIT</b> (BAFA)	
<b>Ingrid DEMORTIER</b> (BAFA)	
<b>Christelle SIMOES</b> (BAFA)	
<b>Nicole DESSOLAS</b> (BAFA)	
<b>Nathalie CONGE</b> (BAFA)	
<b>Faustine COPPIN</b> (CAP petite enfance)	
<b>Jessica IRTAN</b> (CAP petite enfance)	
<b>Nathalie LOUIS</b>	
<b>Corinne FLOIRAT</b>	
<b>Eric DESCHAMPS</b> (BPJEPS APT)	
<b>Jean-Marc LASSERRE</b> (BEESAPT)	
<b>Freddy MIKHEEFF</b> (BPJEPS APT)	
<b>Romain DURIEUX</b> (ETAPS)	

Comme on peut le constater sur ce tableau, l'équipe municipale d'animation est riche de formations et de parcours divers. Néanmoins, en complément, des rencontres seront organisées entre les animateurs et animatrices municipaux et différents partenaires (associations, partenaires privés, secteur public, etc.) pour cultiver l'ouverture d'esprit de l'équipe vers des nouveaux domaines et les sensibiliser à de nouvelles connaissances.

Ces rencontres seront organisées une à deux fois par période scolaire, sur des mercredis matins.

#### b. Les intervenants extérieurs

Le tissu de services municipaux est complété par les partenaires associatifs mais également, à l'occasion, par l'apport de parents volontaires.

La municipalité a contractualisé avec le mouvement associatif local, mais aussi avec d'autres intervenants extérieurs privés, par l'adoption de conventions ou de contrats, pour des prestations parfois payantes.

L'année dernière, les horaires des TAP ont été harmonisés sur l'ensemble de nos écoles élémentaires ; ces activités ont lieu désormais deux jours par semaine, de 15h à 16h30. Cette nouveauté a eu comme conséquence de « dégrader » le taux d'encadrement

pendant les activités : autrefois, ce taux était de 12 enfants pour 1 adulte sur toutes les écoles élémentaires ; il est aujourd'hui de 18 enfants pour 1 adulte sur les écoles élémentaires des Maurilloux et des Romains. Même si ce taux est toujours conforme à la réglementation, nous nous sommes efforcés de revenir à un taux d'encadrement plus confortable pour les enfants et les adultes. Cet effort s'est traduit par la recherche de nouveaux intervenants extérieurs, permettant par la même occasion, de diversifier davantage l'offre d'activités.

Parmi nos intervenants extérieurs, certains sont des partenaires de longue date, puisqu'ils sont sollicités depuis plusieurs années. Citons l'association Trélissac Football Club (TFC), l'association Sport Athlétique Trélissacois (SAT) et le centre de formation « Sport Académie » (responsable : Fred VENOU).

Nous avons aussi le plaisir de faire intervenir cette année l'Elan Sportif Trélissacois (EST).

En complément de ces associations à vocation sportive, la Ville affiche la volonté d'équilibrer les domaines d'activité, en collaborant également avec d'autres structures proposant des activités culturelles, citoyennes ou manuelles.

Nous avons sollicité à cet effet plusieurs associations comme La Cravache (équitation), All Boards Family (skate), Tin Tam Art (percussions), Zéro Déchets 24 (prévention des déchets), mais aussi M. Didier Dupont (occitan).

### **3. Moyens financiers**

Dépenses :

- Budget municipal pour les intervenants extérieurs périscolaires et scolaires: **6000€**
- Budget municipal pour le matériel pédagogique : **1500€**

Subventions :

Aide de l'Etat par enfant : **50€ / an**

### **4. Les moyens matériels**

#### **a. Les lieux d'interventions**

La ville est propriétaire d'un parc de structures réparties judicieusement sur le territoire. Nous bénéficions d'espaces couverts dans chaque quartier ainsi que de structures

extérieures proches des lieux scolaires. En plus de ces équipements, il convient de répertorier un espace de pleine nature en bordure de rivière de 15 hectares (Espace de Liberté Franck Grandou), un parcours en milieu forestier (CRAPA : Circuit Rustique d'Activités Physiques Aménagé), des sentiers de randonnée et enfin une voie piétonne et cyclable (Voie Verte de l'Agglomération du Grand Périgueux) qui parcourt les berges de l'Isle. Ces équipements font de Trélissac une commune aux capacités d'accueil uniques pour nos projets éducatifs.

Ainsi, chaque groupe scolaire dispose de salles multi-activités et de terrains sportifs extérieurs qui pourront être utilisés aussi bien dans le temps scolaire que périscolaire.

Le temps extrascolaire n'est pas en reste avec l'implantation du Centre de Loisirs et du Club Ados & Pré-Ados sur l'Espace de Liberté Franck Grandou. Cet espace est un lieu privilégié pour l'accueil de nos enfants. Disposant de grands espaces extérieurs et d'un terrain multisports ainsi que de la proximité de la rivière, l'équipe éducative possède tous les moyens pour proposer un panel d'activités très diversifié.

#### b. Les moyens de transport

Les activités se déroulant sur les différents sites sportifs et culturels de la ville ainsi qu'à l'extérieur de notre commune, les enfants doivent se déplacer par différents moyens.

En temps scolaire, en collaboration avec les directeurs et directrices d'école, le secrétariat du service centralise la réservation des cars pour les diverses activités.

En temps périscolaire et extrascolaire, les déplacements sont également pris en charge par la ville soit par la réservation de cars, soit par l'utilisation de minibus dont la commune est propriétaire.

Cependant, sur les trajets courts, une attention particulière est portée à l'utilisation de moyens de locomotion alternatifs. Lorsque cela est possible, la marche et les déplacements à vélo sont privilégiés.

Dans cet esprit, un projet d'écomobilité est en préparation sur le groupe scolaire des Maurilloux afin de limiter l'impact des transports en voiture pour se rendre à l'école.

## **IV. Les différents temps éducatifs de l'enfant et de l'adolescent**

Les structures d'accueil développent des modes spécifiques d'apprentissage. La diversité des accueils, l'éventail des activités proposées sur le territoire et l'interpénétration des projets assurent à nos yeux la complémentarité recherchée avec le milieu familial, l'Education nationale et le tissu des clubs et associations.

### **1. L'appui aux projets scolaires**

#### **a. Les interventions régulières :**

Les éducateurs sportifs de la ville interviennent auprès des écoles sur une totalité de 30 cycles d'EPS de 10 séances.

Plusieurs champs de pratique sont proposés : les activités d'opposition, les activités de pleine nature, le vélo et la découverte de la pratique handisport.

Pour concrétiser ces cycles dispensés durant l'année, des journées de rencontre interclasses sont réalisées. Elles sont l'occasion de partage entre les écoles, que ce soit au niveau des élèves ou des enseignants des différents établissements. Toutes les classes sont mélangées, les élèves pratiquent des activités techniques le matin et participent à des tournois l'après-midi.

#### **b. Les interventions occasionnelles :**

Ces interventions se font sous la responsabilité et l'aval du directeur ou de la directrice d'école. L'intervention, de 6h maximum par classe et par an, est réalisée conjointement entre l'animateur de la ville et l'enseignant. Différents projets sont proposés dont notamment des projets environnementaux et des projets théâtre.

#### **c. L'accompagnement aux classes découvertes :**

L'équipe d'animation de la ville est mise à contribution pour l'accompagnement des classes découvertes des écoles. En fonction des spécificités de chacun, des membres du personnel (éducateur ou animateur / animatrice) sont demandés par les enseignants pour participer à l'encadrement d'activités durant le séjour.

## 2. Les projets périscolaires

### a. L'accueil périscolaire du matin et du soir

- L'accueil périscolaire du matin (déclarée auprès du SDJES, Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)

Elle est organisée par la ville :

- le matin de 7h30 à 8h30 aux deux écoles des Romains et de 7h30 à 9h sur les quatre autres écoles ;

- avec un accueil échelonné ;

- et des ateliers éducatifs libres (lecture, jeux de société, coloriage...).

- L'accueil périscolaire du soir (déclarée auprès du SDJES) :

- de 16h30 à 18h30 ;

- avec des départs échelonnés ;

- et des ateliers éducatifs libres (lecture, jeux de société, coloriage...).

### b. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Ce temps est régi sur la base du volontariat, les enfants peuvent s'inscrire tout au long de l'année.

Les activités dispensées pendant les TAP sont définies autour de quatre domaines éducatifs : **culturel**, **sportif**, **manuel** et **citoyen**.

- Ecoles maternelles :

A l'heure actuelle, les TAP dans les écoles maternelles sont proposés aux enfants de Grande Section (GS) après le déjeuner, au moment où les enfants de Petite et Moyenne Section (PS et MS) vont faire la sieste.

Nous avons reçu des demandes récurrentes d'enseignants ou de parents pour modifier les horaires des TAP pour les maternelles. Plusieurs variantes ont été évoquées : regroupement des TAP de la semaine sur une demi-journée (mercredi matin, ou un après-midi), ou bien décalage des TAP en fin de journée sur le modèle de ce qui est actuellement proposé aux écoles élémentaires.



Ces demandes ont été analysées avec attention. Pour autant, à l'heure actuelle, nous avons décidé de ne pas y donner suite, pour plusieurs raisons :

1) le regroupement des TAP de la semaine sur une seule demi-journée nous semble de nature à déséquilibrer les rythmes hebdomadaires de l'enfant : un tel choix reviendrait à revenir artificiellement à une semaine de 4 jours, contraire au choix éducatif de l'équipe municipale ; il reviendrait à rallonger le temps scolaire des enfants de GS sur la journée, donc à augmenter la fatigue des enfants et à les rendre moins réceptifs aux apprentissages ; les enfants de Moyenne et de Petite Section, dont les après-midis sont consacrés en partie à la sieste, se verraient de plus privés d'une demi-journée de classe sur la semaine ;

2) le décalage des horaires des TAP en fin de journée n'est pas envisageable, car il nécessiterait des moyens en personnel beaucoup plus conséquents pour pouvoir assurer dans le même temps les activités auprès des élémentaires et des maternelles, ce qui n'est pas possible pour le budget municipal. Offrir la possibilité de décaler les horaires à une école maternelle seulement ne nous semble pas respecter le principe d'équité de traitement de l'ensemble des enfants de la commune.

Nous maintenons donc l'organisation suivante :

- accueil de 13h30 à 14h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- un temps libre est réalisé en début d'accueil ;
- à la fin de l'activité, un temps calme est prévu afin de préparer un retour optimal au temps de classe.

Même si nous ne modifions pas l'organisation temporelle des TAP pour les enfants de maternelle, nous entendons les différentes remarques que nous ont formulées des enseignants et enseignantes, ainsi que des parents d'élève, concernant l'énerverment des enfants au moment du retour en classe après les TAP ou la longueur de la journée de classe pour les enfants de maternelle.

D'ores et déjà, l'animateur ou l'animatrice veille à adapter l'intensité de son activité en fonction du comportement de l'enfant (fatigue, excitation...). La réflexion sur des possibilités d'amélioration sera poursuivie dans les mois à venir, avec le Comité de pilotage, et en collaboration régulière avec les équipes enseignantes et les représentants de parents d'élève.

- Ecoles élémentaires :

- accueil de 15h00 à 16h30 deux jours par semaine, soit lundi + jeudi, soit mardi + vendredi, en alternant chaque année pour l'école Emile Zola d'une part, et les écoles des Maurilloux et des Romains d'autre part ;

- les activités peuvent se dérouler dans une diversité d'infrastructures (écoles, équipements sportifs, espace naturel public...).

- à partir de la rentrée 2021/2022, nous avons décidé de proposer aux enfants des parcours d'activités personnalisés. Jusqu'alors, dans un objectif d'acculturation, les activités périscolaires étaient « imposées » à tous les enfants d'une même classe. Cette organisation pose plusieurs problèmes, principalement le fait que des enfants peuvent « subir » une activité non-choisie, et donc s'ennuyer ou perturber son bon fonctionnement. L'idée de proposer des parcours individualisés permet de plus d'engager l'enfant dans un choix qui le responsabilise, et l'engage pour l'année. Les enfants auront donc la possibilité de **choisir parmi 3 ou 4 modules d'activités touchant les quatre domaines éducatifs (culturel, sportif, citoyen ou manuel)**. Toutefois, même si chaque module présente une « dominante » sportive, culturelle, citoyenne ou manuelle, l'équipe pédagogique veillera à ce que ces quatre domaines éducatifs soient bien représentés dans chaque module. Ainsi, les enfants ne pourront pas choisir leur unique domaine de prédilection et se priver de nouvelles découvertes.

L'annexe 1 présente des propositions de modules pour l'année 2021/2022 (document susceptible d'évoluer en fonction des réponses de différents partenaires).

#### c. Les mercredis, le Plan Mercredi

La nouvelle équipe municipale a souhaité réorganiser, au sein du projet éducatif territorial, un accueil de loisirs périscolaire dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan mercredi à savoir :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements ;
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants ;
- l'ancrage du projet dans le territoire ;
- la qualité des activités.

Le détail de notre offre périscolaire du mercredi après-midi, et son adéquation avec les préconisations du Plan Mercredi, sont présentés dans l'annexe 2.

### **3. L'accueil extrascolaire**

Deux accueils de loisirs sont organisés et proposés aux familles pour répondre au mieux aux besoins éducatifs des enfants pendant leur temps libre et aux attentes des parents confrontés à des difficultés de garde.

Ces deux accueils, déclarés au SDJES, ont lieu à l'espace de Liberté Franck Grandou à Trélissac.

Nous avons mis en place deux accueils spécifiques, selon l'âge des enfants.

a. Le Centre de Loisirs accueillant les enfants âgés de 3 à 12 ans

- horaires d'accueil de 7h30 à 18h30 durant toutes les vacances scolaires ;
- possibilité d'accueil des enfants de 2 ans et demi, s'ils sont déjà scolarisés ;
- proposition d'un thème différent à chacune des vacances ;
- en plus des activités réalisées au Centre, organisation de sorties culturelles (visites de châteaux, musées...) ainsi que des séjours thématiques (mer, ski, environnement).

b. Le Club Ados & Pré-Ados, à valence plus sportive, accueillant les jeunes âgés de 12 à 17 ans

Depuis plusieurs années, les ados et pré-ados se voyaient proposer deux structures distinctes : le club pré-ados, situé à l'Espace de Liberté Franck Grandou, accueillait les 12-14 ans, et le club ados, situé dans la Maison du bourg (à proximité de la mairie), accueillant les 15-18 ans. Si les activités proposées dans ces deux structures étaient différentes à l'origine, elles ont fini par converger progressivement au fur et à mesure des années, notamment parce que les ados venaient régulièrement profiter des activités de pleine nature organisées sur le site du club pré-ados.

Aussi, durant l'été 2020, du fait du Covid, les deux clubs ont passé leurs vacances ensemble, et nous avons pu ainsi tester l'entente entre les enfants malgré la différence d'âge et voir même s'installer une entraide, les plus grands incluant les plus jeunes arrivants.

Une fusion des deux clubs a donc été envisagée afin de permettre une plus grande efficacité et d'éviter une double gestion administrative ainsi qu'une double gestion d'encadrement. La fusion a été actée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Club Ados & Pré-Ados fonctionne désormais comme suit :

- lieu d'accueil : Espace de Liberté Franck Grandou ;
- horaires d'accueil de 13h30 à 17h30 durant toutes les vacances scolaires, à l'exception des vacances de Noël ;
- proposition d'un panel d'activités, avec une orientation particulière sur les activités de pleine nature ;

- organisation de différentes sorties à la journée : sorties de pleine nature (canoë, escalade, spéléologie, ...), sorties baignade (étangs et rivières du département), sorties ludiques (paintball, Walibi, bowling, ...)
- proposition de plusieurs séjours d'une semaine : un séjour ski, un séjour surf et un séjour CAF. Pour ce dernier, les jeunes sont impliqués directement dans l'organisation (élaboration des plannings et du budget, recherche et sollicitation de partenaires, ...) en vue d'obtenir un financement.
- participation à une action de solidarité : les jeunes sont les collecteurs des Bouchons d'Amour au sein de la ville.

## **V. Structure de pilotage**

Pour rappel, la composition du groupe de pilotage du Projet Educatif Territorial est portée par la ville de Trélissac. Sous son autorité, le Comité de Pilotage local rassemblera les partenaires intéressés par le projet.

Il devra être composé de :

- M. le Maire, l' élu référent porteur politique du projet et/ou son adjoint délégué
- Le coordonnateur (responsable du service Sport et Animation de la Ville)
- Les directeurs et directrices d'école maternelle et élémentaire
- Les responsables de services municipaux œuvrant dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse
- Des éducateurs, animateurs représentant la corporation
- Des responsables d'associations sportives, culturelles, artistiques
- Des représentants des parents d'élèves
- Des représentants d'organismes sociaux (CAF)
- Des représentants de service de l'état (Préfecture, SDJES)
- Des représentants des jeunes (Club Ados & Pré-Ados, Centre de Loisirs)

Au sein du groupe de pilotage, sous la responsabilité et l'animation du coordonnateur, il s'agira d'initier des diagnostics, de définir des objectifs éducatifs, de valider des axes de développement, de choisir des outils et des dispositifs appropriés au projet, de fédérer les acteurs, de mutualiser les ressources humaines, techniques, financières et d'assurer le suivi du projet (évaluations, bilans, réajustements).

Pour associer en toute transparence l'ensemble des élus municipaux, les documents présentés en Comité de pilotage sont préalablement examinés en Commission municipale Ecoles et Jeunesse.

## **VI. Evaluation du Projet Educatif**

Le suivi d'un projet passe obligatoirement par une évaluation. En effet, le Projet Educatif Territorial doit compter sur une périodicité établie de l'évaluation de son impact auprès des usagers.

Nous proposons une réactualisation des critères d'évaluation, de manière à éviter un questionnaire auprès des différents acteurs éducatifs et des jeunes, qui s'est avéré long et lourd à traiter.

L'annexe 3 présente une large liste de critères d'évaluation possible sur notre territoire. Néanmoins, ces critères ne seront pas tous utilisés à chaque fois ; nous en choisirons quelques-uns en fonction de l'évaluation recherchée.

L'évaluation qualitative pourra notamment se traduire par l'analyse de la fréquentation, des moyens mis en œuvre, et enfin de la diversité et du nombre des réunions en lien avec ce PEDT.

L'évaluation qualitative sera assurée par le suivi de la diversité des activités, l'accessibilité à celles-ci et la communication réalisée auprès publics ainsi que des différents acteurs concernés.










# ANNEXES

Annexe 1

EXEMPLES DE MODULES D'ACTIVITES  
(PARCOURS INDIVIDUALISES POUR LES TAP)

GRUPE 1	MODULES	PERIODE 1	PERIODE 2	PERIODE 3	PERIODE 4	PERIODE 5
<p><b>Clattet</b> De <b>A.Boitierre</b> <b>A.ourpron</b> <b>M.Maisonneuve</b> <b>N.Gourdin</b></p> 	<p><b>Module 1</b></p> 	<p>Jeux de coopération <b>Amandine</b> <b>Ingrid</b></p> 	<p><b>Graphisme des</b> <b>Drénem</b> <b>Amandine</b></p> 	<p><b>Quéruana</b> <b>hiteira Nicole</b></p> <p>Créer ton jeu de société <b>Krystel</b></p> 	<p><b>Ateliers</b> couture <b>Nathalie</b></p> <p><b>Goalball</b> <b>Clément</b></p> 	<p><b>Monsieur</b> <b>Déjets</b> <b>Faustine</b></p> <p><b>Bracelet</b> brésilien <b>Amandine</b></p> 
		<p><b>Module 2</b></p> 	<p><b>ÉCOUTE DE JOI</b> <b>NICOLE</b></p> <p>Fabrication cabane à insecte <b>Faustine</b></p>	<p><b>Foot Caélique</b> <b>Clément</b></p> <p><b>Ateliers couture</b> <b>Nathalie</b></p> 	<p><b>Origami Théo</b></p> <p><b>Handisport</b> <b>Ingrid</b></p> 	<p>Jeux de précision <b>Jean-Marc</b> (lundi)</p> <p><b>Judo</b> <b>Eric</b></p> 
	<p><b>Module 3</b></p> 	<p><b>Compost où ? Julie</b></p> <p>Intergénérationnel <b>Jessica</b></p> 	<p><b>Carte à semer</b> <b>Faustine</b></p> <p>Fabrication de <b>Maracas Eric</b></p> 	<p>Jeux de précision <b>Jean-Marc</b> (lundi)</p> <p>Fabrication pot à crayon <b>Jessica (jeudi)</b></p>	<p>tarbacane <b>Théo</b></p> 	<p><b>MÊTRE EN</b> <b>SCÈNE NICOLE</b></p> <p>Prendre soin du Poney <b>La Cravache</b></p>
		<p><b>Module 4</b></p> 	<p><b>Thèque Théo</b></p> <p>Jeux de société culturels <b>Krystel</b></p> 	<p><b>Pixel art</b> <b>Théo</b></p> 	<p><b>Prévention</b> routière <b>Eric</b></p> 	<p><b>Géants de la</b> plaine <b>Julie</b></p> <p>Crée ton histoire <b>Amandine</b></p>

ACTIVITES: CULTURELLES – SPORTIVES – MANUELLES – CITOYENNES

GRUPE 2	MODULES	PERIODE 1	PERIODE 2	PERIODE 3	PERIODE 4	PERIODE 5
<b>Classes de</b> <b>A.Banse</b> <b>E.Spaeth</b> <b>N.Bonhoure</b>	<b>Module 5</b> 	<b>Attitude responsable sur internet</b> <b>Charlène</b> <b>Prendre soin du poney</b> <b>La Cravache</b>	<b>Jeux de société citoyens Krystal</b> <b>Jeux de précision (lundi) Jean-Marc</b>	<b>Ateliers couture</b> <b>Nathalie L</b> <b>Compost'ou? Julie</b>	<b>Handisport Ingrid</b> <b>Adopter une attitude responsable sur internet</b> <b>Charlène</b>	<b>Bracelet brésilien</b> <b>Amandine</b> <b>Intergénérationnel</b> <b>Jessica</b>
	<b>Module 6</b> 	<b>Canoe</b> <b>Eric Clément</b> 	<b>L'échange Nicole</b> <b>Décoration cantine</b> <b>Jessica</b>	<b>Les apprentis citoyens informaticiens</b> <b>Charlène</b>	<b>Bijoux en papier</b> <b>Faustine</b> <b>Devenir un personnage</b> <b>Nicole</b>	<b>Jeux de société sportifs</b> <b>Krystal</b> 
	<b>Module 7</b> 	<b>Jeux de précision (lundi)</b> <b>Jean-Marc</b>  <b>Ateliers couture</b> <b>Nathalie L</b>	<b>Crée ton jeu numérique</b> <b>Charlène</b> <b>Handisport Ingrid</b>	<b>Décora</b> <b>Clément</b>  <b>Mobile en bouteille</b> <b>Faustine</b>	<b>Décoration Cantine</b> <b>Jessica</b> <b>Jeux de société de coopération</b> <b>Krystal</b>	<b>Canoe</b> <b>Eric Théo</b> 

**ACTIVITES: CULTURELLES – SPORTIVES – MANUELLES - CITOYENNES**



## Annexe 2

# LE PLAN MERCREDI A TRELISSAC

Collectivité : Ville de Trélissac

Public concerné :

Nombre d'enfants Trélissacois à la date du 1er Janvier 2021 :

- 881 enfants âgés de 0 à 14 ans
- 207 enfants âgés de 15 à 17 ans

Etablissements scolaire de Trélissac en lien avec le PEDT :

Ecole maternelle Claudine Gerbaud

Ecole maternelle des Romains

Ecole maternelle Jean Eyraud

Ecole Elémentaire Marcel Fournier

Ecole Elémentaire des Maurilloux

Ecole Elémentaire E. Zola

Organisation scolaire sur 4.5 jours

Lundi, mardi, mercredi matin jeudi et vendredi

Les objectifs du PEDT :



## Etats des lieux des activités organisées le mercredi sur la commune :

### ✓ Le monde associatif à Trélissac :

Avec 26 associations sportives et 35 associations culturelles, les associations trélissacoises fournissent un choix d'activités très variées. Elles accueillent un nombre important d'adhérents, concentrent un large panel d'activités sportives, culturelles, artistiques et regroupant de nombreux bénévoles.

Le mouvement sportif trélissacois est un pilier de la politique éducative et sportive portée par les élus. Le slogan « Trélissac Ville Sportive » trouve tout sens dans les dispositifs éducatifs locaux.

### ✓ La proposition d'accueil de la Ville : le plan mercredi

Accueil périscolaire du matin : (déclarée auprès de la Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)).

Elle est organisée par la ville :

-le matin de 7h30 à 8h30 aux deux écoles des Romains et de 7h30 à 9h sur les quatre autres écoles.

Accueil périscolaire du soir : (déclarée auprès de la SDJES, incluse dans la journée du Centre)

-17h30 à 18h30

### Accueils périscolaires du mercredi :

Deux accueils de loisirs sont organisés et proposés aux familles pour répondre au mieux aux besoins éducatifs des enfants pendant leur temps libre et aux attentes des parents confrontés à des difficultés de garde.

Ces deux accueils, déclarés à la SDJES, ont lieu à l'espace de Liberté Franck Grandou à Trélissac.

Conscient du rythme soutenu qu'ont les enfants de nos jours qui en plus de leur semaine à l'école, ont des activités culturelles et sportives durant leur soirée, nos projets s'orientent vers un accueil chaleureux et convivial où le **plaisir, l'autonomie et le jeu libre** sont au centre des priorités.

Pour cela, nous avons mis en place deux accueils spécifiques :

- Le Centre de Loisirs accueillant les enfants âgés de 3 à 12 ans.
- Le Club Ados Pré Ados, à valence plus sportive, accueillant les jeunes âgés de 12 à 17 ans.

#### Horaire d'accueil périscolaire du mercredi :

✓ Au Centre de loisirs :

-A la pause méridienne : Récupération des élèves qui sont transportés en bus jusqu'au Centre de Loisirs. Ecole Marcel Fournier et Ecole Maternelle Les Romains à 11h30, les quatre autres écoles à 12h. Une feuille d'émargement est tenue dans chaque groupe et pour chaque départ.

-Prise de repas : 12h30 à 13h30.

-A 13h30 : Les enfants ont la possibilité d'être récupérés par leur parent après ce repas. Aussi, d'autres mangent avec leur famille et arrivent seulement à cette heure-ci pour participer aux activités.

-Temps calme : de 13h30 à 14h30 :

-Sieste pour les tous petits (3/6 ans). Une distinction est réalisée pour les grandes sections qui ont un temps calme composé d'écoute de musique et de contes. Pendant ce temps où ils sont déjà allongés, l'équipe d'animation leur laisse la possibilité de s'assoupir s'ils le souhaitent.

-Pour les 6/12 ans, durant le temps calme les enfants peuvent choisir en autonomie des jeux calmes (jeux de société, lecture, jeux de construction) ou/et l'aide aux devoirs.

-Activités : 14h30 à 16h15. Pour les 3/6 ans, un réveil échelonné est réalisé dans le but de respecter la récupération de chacun.

Pour les grandes sections et les 6/12 ans, les activités commencent. Dans un objectif d'autonomie et de responsabilisation, les enfants peuvent faire le choix de leur activité parmi deux propositions par catégorie d'âge.

-Goûter : 16h15 à 16h45. Ce goûter est proposé en tenant compte des possibles allergies notées sur la fiche sanitaire de l'enfant. Ce dernier est préparé par deux enfants de chaque groupe (mise en place, distribution et nettoyage). Durant cette pause, le bilan de la journée est réalisé avec les animateurs.

-Temps libre : 16h45 à 17h30 : Après le rangement du matériel, les enfants ont de nouveaux accès en autonomie aux jeux calmes à l'intérieur ou aux jeux de cour à l'extérieur quand le temps le permet, sous la surveillance des animateurs. Le départ échelonné des enfants commence ici.

-Garderie du soir : 17h30 à 18h 30 : jeux calmes, coloriage et pour ceux qui le souhaitent fin des devoirs et jeux de cour à l'extérieur quand le temps le permet.

✓ Au Club Ados & Pré Ados :

-de 13h30 à 14h30 : accueil des jeunes. Une feuille d'appel est tenue. Durant ce temps, les jeunes arrivés peuvent jouer librement sur le terrain sportif. Ils ont également accès en autonomie au billard, au tennis de table ainsi qu'au babyfoot. Ils ne doivent jamais être seuls et sont sous la surveillance d'un animateur.

Pour ceux qui le souhaitent, une aide aux devoirs est mise en place sur ce créneau horaire. Une pièce est spécialement aménagée pour placer les jeunes dans les meilleures conditions de travail. Le rôle de l'animateur est de faciliter la possibilité de travailler, il ne remplace en aucun cas le rôle de l'enseignant ou des parents qui devront par la suite vérifier les devoirs réalisés par le jeune durant ce temps au club.

Ce créneau horaire est voulu comme un temps de relâche et d'autonomie pour l'adolescent. L'aide aux devoirs n'est surtout pas obligatoire, c'est le jeune qui choisit comment il organise son temps : jeux ou devoirs ou bien un peu des deux.

-de 14h30 à 16h30 : Activités encadrées. La programmation des activités est réalisée par période scolaire, les ados participent à cette dernière.

-de 16h30 à 17h00 : un goûter est proposé en tenant compte des possibles allergies notées sur la fiche sanitaire de l'enfant.

-de 17h00 à 17h30 : Départ des jeunes, soit avec les parents, soit seuls (stipulé sur la fiche d'inscription). Comme à leur arrivée, durant ce temps, les jeunes peuvent jouer sur le terrain sportif ou bien profiter librement des jeux en salle en attendant l'arrivée de leurs parents.

Mode d'inscription aux activités périscolaires du mercredi (le plan mercredi) :

Une fiche d'inscription annuelle est à remplir et signer par les parents.

Possibilité d'inscrire auprès des agents du Service Comptabilité ou Service des Sports, de la Jeunesse de l'Animation et de la Vie Sportive à la Mairie de Trélissac.

Enfin, la fiche d'inscription est disponible sur le site internet de la ville.

L'accès à ce service est payant :

Une distinction sera réalisée sur la participation financière des familles en fonction du quotient familial et selon le fait que ces dernières résident sur la commune ou non.

La facturation est réalisée de la manière suivante :

✓ Centre de Loisirs :

Familles ne relevant pas des régimes CAF ou MSA	journée		½ journée	
	Tarifs commune	Tarifs hors commune	Tarifs commune	Tarifs hors commune
	11,81 €	13,16 €	6,95 €	7,80 €

**a. Vacances scolaires**

Pour les enfants scolarisés durant toute l'année scolaire, il est appliqué un tarif commune et hors commune avec possibilité d'accueil à la journée ou à la demi-journée. Une demi-journée avec repas est facturée journée entière avec repas.

Tarifs centre de loisirs – Vacances scolaires				
Enfants scolarisés toute l'année				
Valeur de la tranche	Quotient Ville		Tarifs CAF et MSA	
	journée		½ journée	
	Tarifs commune	Tarifs hors commune	Tarifs commune	Tarifs hors commune
de 0 à 300 €	7,70 €	9,05 €	4,83 €	5,52 €
de 301 € à 450 €	7,75 €	9,11 €	4,89 €	5,57 €
de 451 € à 600 €	7,80 €	9,16 €	4,95 €	5,62 €
de 601 € à 750 €	7,85 €	9,21 €	5,00 €	5,67 €
de 751 € à 900 €	7,91 €	9,26 €	5,05 €	5,72 €
de 901 € à 1 200 €	7,96 €	9,31 €	5,10 €	5,77 €
au-delà de 1 200 €	8,01 €	9,33 €	5,12 €	5,79 €
Enfants scolarisés occasionnellement	4,95 €		7,80 €	

**b. Mercredis (accueil uniquement à la demi-journée)**

Pour les enfants scolarisés durant toute l'année scolaire, il est appliqué un tarif commune et hors commune.

La demi-journée avec repas concerne **EXCLUSIVEMENT** les enfants scolarisés sur TRÉLISSAC.

Tarifs centre de loisirs – Mercredis après-midi				
Enfants scolarisés toute l'année				
Valeur de la tranche	Quotient Ville		Tarifs CAF et MSA	
	½ journée avec repas		½ journée sans repas	
	Tarifs commune	Tarifs hors commune	Tarifs commune	Tarifs hors commune
de 0 à 300 €	5,82 €	6,65 €	4,83 €	5,52 €
de 301 € à 450 €	5,91 €	6,73 €	4,89 €	5,57 €
de 451 € à 600 €	5,99 €	6,80 €	4,95 €	5,62 €
de 601 € à 750 €	6,07 €	6,89 €	5,00 €	5,67 €
de 751 € à 900 €	6,14 €	6,96 €	5,05 €	5,72 €
de 901 € à 1 200 €	6,22 €	7,05 €	5,10 €	5,77 €
au-delà de 1 200 €	6,23 €	7,06 €	5,12 €	5,79 €
Enfants scolarisés occasionnellement	5,99 €		4,95 €	

**c. Garderies**

Tarifs centre de loisirs – Garderies
1,92 € la présence, matin et/ou soir

- ✓ Accueil périscolaire du matin et du soir:

<b>Tarifs Périscolaire</b>														
<b>Enfants scolarisés toute l'année</b>														
<b>Quotient Ville</b>														
<i>Valeur de la tranche</i>	de 0 à 300 €		de 301 à 450 €		de 451 à 600 €		de 601 à 750 €		de 751 à 900 €		de 901 à 1200 €		au-delà de 1200 €	
	Pour 1 enfant	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	Pour 1 enfant	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	Pour 1 enfant	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	Pour 1 enfant	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	Pour 1 enfant	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	Pour 1 enfant	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	Pour 1 enfant	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant
<i>Matin</i>	1,61 €	1,31 €	1,66 €	1,36 €	1,71 €	1,46 €	1,76 €	1,59 €	1,83 €	1,63 €	1,88 €	1,68 €	1,93 €	1,72 €
<i>Soir</i>	2,60 €	2,08 €	2,65 €	2,13 €	2,70 €	2,28 €	2,75 €	2,48 €	2,81 €	2,53 €	2,87 €	2,58 €	2,92 €	2,62 €
<i>Matin + soir</i>	3,44 €	2,75 €	3,54 €	2,83 €	3,64 €	3,12 €	3,74 €	3,39 €	3,85 €	3,49 €	3,91 €	3,54 €	3,96 €	3,56 €
<b>Enfants scolarisés occasionnellement</b>														
<i>Périodes</i>							<b>Tarifs</b>							
<i>Matin</i>							1,71 €							
<i>Soir</i>							2,70 €							
<i>Matin + soir</i>							3,64 €							
<b>Tout enfant présent moins de 10 mn</b>							<b>Facturation 1 fois sur 3</b>							

- ✓ Club Ados & Pré Ados :

<i>Inscription au Club</i>	<i>Périodes</i>	<b>Quotient Ville</b>		
		<i>de 0 à 450 €</i>	<i>de 451 € à 900 €</i>	<i>A partir de 901 €</i>
<b>Commune</b>	<b>Année</b>	45 €	50 €	55 €
	<b>Mois</b>	20 €	25 €	30 €
	<b>Semaine</b>	5 €	10 €	15 €
	<b>Journée</b>	3 €	7 €	10 €
<b>Hors commune</b>	<b>Année</b>	55 €	60 €	65 €
	<b>Mois</b>	30 €	35 €	40 €
	<b>Semaine</b>	15 €	20 €	25 €
	<b>Journée</b>	7 €	10 €	12 €
<b>Activités payantes (séjours, sorties)</b>		<b>Tarifification</b>		
<b>Commune</b>		<b>25% pris en charge par la commune</b>		
<b>Hors commune</b>		<b>Prix coûtant</b>		

### Communication avec les Parents :

Tous les mercredis soir, les activités de la journée sont affichées sur le Facebook correspondant : Centre de Loisirs de Trélissac et Club Pré Ados de Trélissac. Lors de l'inscription, une demande de droit à l'image est signée par les parents.

Les programmes des mercredis sont également présents sur les Facebook. Ils sont aussi diffusés par mails auprès des parents et sont enfin disponibles sur le site internet de la ville.

### Les activités du mercredi après-midi:

- ✓ La compétence du personnel :

La pluralité de compétences des encadrants permet une grande possibilité d'offres d'activités. Cette polyvalence d'encadrement permet à la ville de proposer la pratique de nombreuses activités physiques et sportives mais également des activités culturelles orientées vers la citoyenneté ou encore le développement personnel de l'enfant.

Voici la liste des diplômes détenus par le personnel municipal :

- ETAPS (2)
- ANIMATEUR TERRITORIAL (1)
- LICENCE STAPS (1)
- BPJEPS LPT (3)
- BPJEPS APT (4)
- BEESAPT (1)
- BAFD (1)
- BREVETS D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF (3)
- SURVEILLANTS DE BAIGNADE (6)
- BAAPAT VTT, TIR A L'ARC et CANOË (1)
- BAFA (5)
- CAP PETITE ENFANCE (2)

- ✓ L'accueil de tous les publics :

L'Ecole Primaire des Maurilloux accueille une classer ULIS ainsi qu'une classe UEMA. Que ce soit pendant les TAP ou durant l'accueil extrascolaire, ces publics sont pleinement intégrés et accueillis durant les différents temps éducatifs.

✓ Les activités des plus petits au Centre de Loisirs :

- activités manuelles : peinture, calligraphie, plâtre, perles
- autres activités physiques : frisbee, sports collectifs, sarbacane, athlétisme
- jeux éducatifs : poule-renard-vipère, ballon prisonnier, le killer, ...
- activités artistiques : graphisme, chant, danse, cinéma, musées, artothèque, médiathèque
- activités d'expression : théâtre, cirque, GRS, relaxation
- activités citoyennes : jardin partagé, compostage, tri sélectif,
- environnement : atelier environnement lors des promenades sur la Voie Verte (rivière, club équin, agriculture)
- atelier culinaire : crêpes, gaufres, gâteaux
- atelier informatique à la médiathèque
- activités physiques de pleine nature : initiation tir à l'arc, canoë, orientation et vélo.
- jeux de société : Loup Garou, jeux de plateau, jeux en bois

✓ Les activités des grands du Club Ados Pré Ados :

L'environnement local du lieu d'accueil (rivière, parcours d'orientation, parcours vélo, voie verte...) permet la pratique d'un large panel d'activités physiques et sportives de pleine nature.

Le gymnase de l'école des Maurilloux est accessible à pied et permet la pratique d'activités sportives « classiques » notamment en période hivernale.

Le principal équipement culturel à proximité est la médiathèque de la ville permettant l'accès à trois axes de communication : les livres, l'artothèque et la salle informatique.

Des moyens de transport sont accessibles tout au long de l'année (bus, pistes cyclables).

Les activités proposées le mercredi sont:

- activités physiques de pleine nature : tir à l'arc, canoë, aviron, escalade sur falaise, course d'orientation, vélo, sortie spéléologie
- autres activités physiques : frisbee, sports collectifs, sports de combats, rollers, sarbacane, athlétisme



- activités artistiques : peinture logo du Club, chant, guitare, artothèque, médiathèque
- activités citoyennes : nettoyage de la rivière, participation aux « Bouchons d'Amour », aide aux enfants du Centre pour la construction du jardin
- participation à l'Appel à Projet Jeunes soutenu par la CAF et la MSA
- atelier culinaire : crêpes, gaufres, apiculture
- activités manuelles : confection de meubles en palette
- atelier informatique à la médiathèque
- jeux de société

#### Les activités sont-elles en lien avec les différents temps éducatifs de la semaine : OUI

Avec l'éducation partagée comme l'un des objectifs du PEDT, la transversalité et le co-pilotage des différents temps de l'enfant sont au cœur de notre projet. Pour aboutir à cela, une planification annuelle des activités scolaires, extrascolaires et périscolaires est réalisée en concertation avec les différents acteurs éducatifs présents sur la commune. Une articulation est alors possible entre les activités proposées par la ville, en voici quelques exemples :

Le compostage du midi organisé à l'école tous les jours de la semaine est une activité éducative qui se poursuit au Centre de Loisirs le mercredi midi.

Un projet jardin se déroule pendant les TAP et également pendant le mercredi après-midi.

Les activités physiques de pleine nature, fil rouge des activités des plus grands, compte tenu de l'environnement local, s'articulent sur les différents temps éducatifs de l'enfant :

-les éducateurs sportifs de la ville intervenant sur les cycles d'EPS scolaires avec les enseignants proposent les activités physiques de pleine nature suivantes : orientation, vélo, tir à l'arc et canoë.

- durant les TAP, pendant les périodes le plus propices que sont les périodes scolaires 1 et 5, ces activités sont aussi proposées aux enfants plus jeunes afin de commencer à les initier avant leurs futurs cycles scolaires.

-enfin, les mercredis après-midi, les éducateurs proposent aux enfants du Centre et du Club Ados Pré Ados ces mêmes activités de pleine nature de manière plus ludique où la recherche de plaisir et la coopération et l'éducation environnementale sont alors plus recherchées.

-L'appel : Le mercredi matin pendant la classe, l'appel des enfants concernant leur présence au Centre l'après-midi est effectué par un élève qui fait le tour des classes et appelle, en présence du directeur d'école, la directrice du centre.

#### Une passerelle entre les deux accueils :

Cette passerelle est possible entre les plus grands enfants du Centre de Loisirs dont l'âge approche les douze ans et le Club Ados & Pré Ados. Fréquenter des copains plus âgés avant l'arrivée au collège et connaître les activités du mercredi proposées au Club Ados & Pré Ados sont les moyens que nous proposons afin de favoriser le passage en douceur de l'enfance à l'adolescence pour nos jeunes trélassacois.

#### La finalité des projets :

Que ce soit les journées de rencontres scolaires concluant les cycles d'intervention en EPS, les spectacles de fin de TAP en période 5 ou les sorties extérieures du Centre de Loisirs ou du Club Ados Pré Ados, chaque projet éducatif, construit sur une progressivité pédagogique, se conclue par une réalisation finale.

Un des projets représentant le plus la collaboration éducative à Trélassac est le projet chorale des TAP. En concertation avec les enseignants, les animateurs des TAP apprennent plusieurs chansons aux quatre cents élèves des écoles primaires, chansons révisées également durant le temps de classe. Ce projet se concrétise par la réunion de tous les élèves qui entonnent leur chant sur la place de la mairie lors des Illuminations de Noël. Durant cette soirée, tous les acteurs éducatifs de la Ville sont conviés à assister à la prestation de nos enfants trélassacois.

#### Partenaires des projets du mercredi :

-Institutionnels : Education Nationale, SDJES, CAF et MSA (appel à projet), Centre de formation du club de football de Trélassac « Sport Académie », Ville de Périgueux, CCAS de Trélassac

- Associatifs : club d'athlétisme, club d'aviron, club de rugby, club de football, club d'équitation. Ces partenaires proposent de l'initiation à nos enfants durant deux temps éducatifs distincts qui sont les TAP et l'accueil du mercredi.

- Professionnels : prestataires extérieurs (spéléologie, laser game, bowling, cinéma...), employés municipaux (animateurs, éducateurs, médiathèque, artothèque, service technique, service restauration)

-Bénévoles : parents d'élèves, artistes peintres, agriculteurs et apiculteurs de la commune

### Evaluation du Plan Mercredi:

Dans un souci de cohérence, l'évaluation du Plan Mercredi est prévue en même temps que le PEDT.

#### ✓ Quantitative :

Nombre et pourcentage de participants par catégories d'âge

Nombre d'encadrants

Nombres d'activités proposées

Nombres d'infrastructures et de salles utilisées

#### ✓ Qualitative :

Diversité et type d'activités

Qualification des intervenants

Ecart entre la programmation et ce qui est réellement réalisé

Cohérence et complémentarité avec le temps scolaire et extrascolaire

Comportements des enfants : attitude, progrès, envie, coopération, épanouissement.

#### ✓ Financière :

Gestion du matériel et de l'utilisation des infrastructures

Aides financières des différents partenaires

Coût de revient pour la collectivité

## CRITERES D'EVALUATION DU PEDT

### I. EVALUATION QUANTITATIVE :

#### I.I La fréquentation :

- Fréquentation des enfants au périscolaire matin, midi, soir par école
- Fréquentation des enfants aux TAP par école
- Fréquentation aux TAP sur l'année par cycle 2 et 3
- Fréquentation des enfants au Centre de loisirs le mercredi, les vacances par école
- Pourcentage d'enfants non trémissacois et/ou inscrits dans une école non trémissacoise présents au Centre le mercredi et/ou les vacances scolaires
- Fréquentation des ados au Club Ados Pré Ados : le mercredi, les vacances.
- Pourcentage d'enfants non trémissacois inscrit au Club Ados Pré Ados.

#### I.II Les moyens :

- Nombres de salles et structures utilisées par école pour la réalisation des TAP
- Pourcentage de salles et structures autres que les classes utilisées par école pour la réalisation des TAP
- Taux d'encadrement sur les TAP par école
- Taux d'encadrement sur les garderies du matin et du soir par école
- Taux d'encadrement sur les temps de cantine par école
- Nombres d'acteurs extérieurs (payant et non payant) à l'équipe d'animation intervenant sur les TAP par école

#### I.III Les réunions :

- Nombre de réunions annuelles Commission scolaire
- Nombre de réunion annuelle Comité pilotage Pedt
- Nombres de réunions annuelle équipe d'animation (prépa Tap, mercredi, vacances)

## **I. EVALUATION QUALITATIVE :**

### **I.I Les activités :**

- pourcentage de la diversité des activités proposées sur l'année au TAP: activités physiques et sportives, activités artistique et d'expression, activités créatives, activités calmes, activités scientifiques, activités citoyennes
- si choix d'activités l'année prochaine au TAP : taux de fréquentation aux différents types d'activités TAP
- nombre d'activités TAP partagées sur les différents temps éducatifs de l'enfant : périscolaire, scolaire, extrascolaire
- nombre d'activités TAP partagées par les différents acteurs éducatifs de l'enfant : association, enseignants, bibliothèque, artothèque, des autres services municipaux
- prise en compte du rythme de l'enfant : durée du temps effectif d'activités (hors récréation, temps calme et déplacements) lors des TAP
- prise en compte du rythme de l'enfant : durée du temps effectif d'activités (hors temps calme et déplacements) lors des mercredis et vacances scolaires au Centre de Loisirs et au Club Ados Pré Ados

### **I.II Accessibilité :**

- durée de déplacement réalisée lors des TAP par école
- durée de déplacement réalisée pour se rendre au Centre du mercredi par école
- moyens de déplacement utilisé pour se rendre au Centre le mercredi
- accessibilité financière : TAP gratuit, tarifs centre, club ados, cantine, garderie périscolaire

### **I.III La communication :**

- mode et fréquence de communication aux écoles
- mode et fréquence de communication aux familles
- mode et fréquence de communication aux animateurs